

27-05-2019

**Réunion spéciale du CCU  
Ville de Mont-Tremblant  
Lundi 27 mai 2019**

Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant tenue le lundi 27 mai 2019 à 10 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant, à laquelle sont présents :

M. Carol Matte, président  
M. Guillaume Georges  
M. Claude Girard  
M. Yvon Labonté

Mme Roxanne Lacasse  
M. Danny Stewart  
Mme Sylvie Vaillancourt

Le secrétaire du CCU et coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises M. Stéphane Martin ainsi que le directeur du Service de l'urbanisme M. Louis-Martin Levac sont également présents.

**CCU19-05-145 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Claude Girard

ET IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion et présences
2. [PIIA-11 Site du patrimoine Beattie-des-Pins et noyau patrimonial – Aménagement du parc du Voyageur – Ville de Mont-Tremblant](#)
3. [PIIA-01 Tronçon central quadrilatère institutionnel 2019-018 – Rénovations extérieures – 989-993, rue de Saint-Jovite – Les Immeubles Ba-Ro inc. et Les Investissements Dalbec et fils](#)
4. [PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel 2018-242 – Modification à un projet de rénovation – 626-628, rue Limoges – \[REDACTED\]](#)
5. Divers
6. Prochaine réunion : le 17 juin 2019
7. Levée de la réunion

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CCU19-05-146 2. PIIA-11 Site du patrimoine Beattie-des-Pins et noyau patrimonial – Aménagement du parc du Voyageur – Ville de Mont-Tremblant – Recommandation au conseil**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande a été déposée à l'effet d'autoriser des travaux d'aménagement de terrain pour accueillir des jeux d'eau au parc du Voyageur situé sur le lot 3 280 597 entre le parc Le P'tit train du Nord et la rue Coupal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble affecté par la demande est assujetti au PIIA du site du patrimoine Beattie-des-Pins et noyau patrimonial en vertu du règlement (2008)-106 de Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CCU accueillent favorablement ce projet municipal et estiment qu'il respecte l'ensemble des critères d'évaluation prévus pour ledit PIIA en s'harmonisant avec son milieu bâti

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Claude Girard

27-05-2019

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet d'aménagement de jeux d'eau au parc du Voyageur conformément au plan de la firme Kap Karine architecte-paysagiste, portant le numéro de dossier 193134, daté du 7 mai 2019 et révisé au 13 mai 2019.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CCU19-05-147 3. PIIA-01 Tronçon central quadrilatère institutionnel 2019-018 – Rénovations extérieures – 989-993, rue de Saint-Jovite – Les Immeubles Ba-Ro inc. et Les Investissements Dalbec et fils - Recommandation au conseil**

**CONSIDÉRANT QUE** faisant suite aux recommandations de refus CCU19-02-043 et CCU19-05-127, une demande modifiée a été déposée à l'effet d'autoriser une rénovation majeure de la façade principale du bâtiment commercial sis au 989-993, rue de Saint-Jovite;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble affecté par la demande est assujéti au PIIA du tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du règlement (2008)-106 de Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CCU estiment que les modifications apportées au projet brisent le caractère contemporain du bâtiment de sorte qu'il s'insère harmonieusement dans son milieu bâti;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Roxanne Lacasse

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet de rénovation pour le 989-993, rue de Saint-Jovite tel que décrit au plan de la firme DZZLNG, portant le numéro de projet 18070, daté du 24 janvier 2018 et révisé au 24 mai 2019, et ce, à la condition suivante :

- le dépôt d'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$ maximum 10 000 \$).

Les membres du CCU tiennent à souligner que l'acceptation de la rénovation n'inclut pas l'enseigne dessinée sur le plan ci-haut cité qui devra être revue lors d'une séance ultérieure du CCU.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CCU19-05-148 4. PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel 2018-242 – Modification à un projet de rénovations – 626-628, rue Limoges – [REDACTED] - Recommandation au conseil**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande a été déposée à l'effet d'autoriser une modification à un projet de rénovation accepté par la recommandation CCU18 12 284 entérinée sous la résolution du conseil CM19 01 030, pour le 626-628, rue Limoges;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification consiste à remplacer le revêtement de brique du rez-de-chaussée par le même revêtement prévu à l'étage soit du bois Maibec blanc;

27-05-2019

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble affecté par la demande est assujéti au PIIA du tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du règlement (2008)-106 de Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CCU estiment que la modification respecte les critères d'évaluation dudit PIIA;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yvon Labonté

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet de modification à la rénovation au 626-628, rue Limoges ci-haut décrit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Divers**

**6. Prochaine réunion**

La prochaine réunion du CCU aura lieu le 17 juin 2019.

**CCU19-05-149 7. Levée de la réunion**

Il est proposé par M. Yvon Labonté

et il est résolu que la présente réunion soit levée. Il est 10 h 20.

---

Carol Matte  
Président

---

Stéphane Martin, secrétaire  
Coordonnateur gestion du développe-  
ment et service aux entreprises